

**FINLANDE**

**Liste d'engagements spécifiques**

(Seul le texte anglais fait foi)

---

## FINLANDE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</b>			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p><u>Personnes morales</u></p> <p>3) L'acquisition, par des étrangers, de parts sociales leur accordant plus d'un tiers du pouvoir de vote d'une grande société finlandaise ou d'une grande entreprise industrielle ou commerciale (comptant plus de 1 000 salariés ou dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard de markkaa finlandais ou encore dont le bilan total dépasse 1 milliard de markkaa finlandais) est subordonnée à l'agrément des autorités finlandaises ; cet agrément ne peut être refusé que si des intérêts nationaux importants risquent d'être compromis</p>	<p><u>Personnes morales</u></p> <p>3) Les étrangers exerçant en qualité d'entrepreneurs privés ou d'associés dans une société à responsabilité limitée ou une association de personnes finlandaise doivent obtenir un permis d'exercer et résider en permanence en Finlande. Si une organisation étrangère a l'intention de travailler en Finlande en y implantant une agence, elle doit obtenir un permis</p> <p>L'autorisation d'agir en qualité de fondateur d'une société à responsabilité limitée est indispensable pour les organisations ou particuliers étrangers qui n'ont pas la citoyenneté finlandaise</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Au moins la moitié des membres ordinaires et membres suppléants du conseil d'administration doivent être citoyens finlandais et résider en Finlande. L'administrateur-gérant d'une société à responsabilité limitée doit être un citoyen finlandais et résider en Finlande. Il peut toutefois être accordé des dérogations</p> <p>Acquisition et possession de biens immobiliers</p> <p>3), 4) Néant</p>	<p>Le traitement accordé aux succursales de sociétés de pays tiers constituées conformément à la législation d'un Etat membre de l'EEE et dont le bureau immatriculé, l'administration centrale ou l'établissement principal se trouve situé dans un Etat membre de l'EEE ne peut être accordé aux succursales d'agences établies dans un Etat membre de l'EEE par une société d'un pays tiers</p> <p>Un traitement moins favorable peut être appliqué aux succursales de sociétés de pays tiers constituées conformément à la législation d'un Etat membre de l'EEE et dont seul le bureau immatriculé se trouve sur le territoire d'un Etat membre de l'EEE, à moins qu'elle n'apporte la preuve d'un lien effectif et continu avec l'économie d'un Etat membre de l'EEE</p> <p>Acquisition et possession de biens immobiliers</p> <p>3), 4) Les non-résidents ont besoin d'un permis pour acquérir ou louer durant plus de deux ans des propriétés immobilières à usage de résidence secondaire ou d'occupation des loisirs</p>	



Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>4) Néant</p> <p><u>Entrée et séjour temporaire des prestataires de services</u></p> <p>4) Non consolidé, sauf l'entrée et le séjour temporaire des catégories ci-après de personnels de prestataires de services en détachement à l'intérieur de leur société, à condition que ces personnes aient été employées directement ou en sous-traitance par la société concernée au moins un an précédant immédiatement leur entrée sur le territoire finlandais</p> <p>Directeurs - Pas d'exigence d'un examen des besoins sur le marché du travail pour les personnes qui ont pour fonction essentielle de diriger l'organisation, d'en fixer les buts et, en général, d'exercer de larges pouvoirs de décision. Les directeurs n'exerceront pas nécessairement des fonctions liées à la prestation directe de services</p>	<p>4) Les subventions ouvertes exclusivement aux personnes physiques peuvent être réservées aux citoyens finlandais</p> <p><u>Entrée et séjour temporaire des prestataires de services</u></p> <p>4) Néant pour les catégories indiquées dans la colonne "accès au marché"</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p><b>Administrateurs</b> - Pas d'exigence d'un examen des besoins sur le marché du travail pour les personnes qui administrent l'organisation ou un de ses départements à un haut niveau hiérarchique et sont chargées de la prestation des services par l'organisation en qualité de superviseurs, et qui ont également pouvoir d'engager et de licencier du personnel ou de recommander telle ou telle mesure concernant le personnel</p> <p><b>Spécialistes</b> - Exigence d'un examen des besoins sur le marché du travail pour les personnes appartenant à l'organisation qui possèdent une haute expertise ou qui sont autrement indispensables ou spécialisées pour le service de l'organisation ou de son équipement de recherche, ses techniques ou son administration</p> <p>Non consolidé, sauf pour les hommes d'affaires en visite qui sont autorisés à pénétrer dans le pays sans permis de travail si leur séjour ne dépasse pas 90 jours</p>		

**FINLANDE (suite)**

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Par définition, les hommes d'affaires en visite sont des représentants d'un prestataire de services qui sollicitent un séjour temporaire aux fins de négocier la vente de services ou de conclure des accords en vue de la vente de services pour le compte de ce prestataire, lorsque cette fonction de vendeur n'est pas exercée auprès du public en général</p>		

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>			
<b>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</b>			
<b>A. <u>Services professionnels</u></b>			
a) Services juridiques (CPC 861)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
- droit international et droit du pays d'origine	3), 4) Pour la prestation de services juridiques en qualité de membre du Barreau, la citoyenneté finlandaise et la résidence en Finlande sont obligatoires	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
b) Services comptables (parties de CPC 862)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	



FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services d'audit (parties de CPC 862)	1) Non consolidé 2) Néant 3), 4) Au moins l'un des auditeurs de toute société finlandaise à responsabilité limitée doit être citoyen finlandais et résider en Finlande	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant	
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services d'architecture (CPC 8671)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
i) Services vétérinaires (CPC 932)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
j) Services du personnel infirmier (parties de CPC 93191)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

FINLANDE (su.ite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><b>B. <u>Services informatiques et services connexes</u></b></p> <p>a) Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)</p> <p>b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)</p> <p>c) Services de traitement des données (CPC 843)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services de bases de données (CPC 844)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
e) Maintenance et réparation, autres (CPC 845 + CPC 849)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
C. <u>Services de recherche-développement</u>			
b) Services de R&D en sciences sociales et sciences humaines (CPC 852)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Néant</li> </ol>	
D. <u>Services immobiliers</u>			
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Le Président et les membres du conseil d'administration, comme l'administrateur-gérant, doivent être citoyens finlandais</li> <li>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Néant</li> </ol>	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) A forfait ou sous-contrat (CPC 822)	1) Néant 2) Néant 3) Le Président et les membres du conseil d'administration, comme l'administrateur-gérant, doivent être citoyens finlandais 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
E. <u>Services de crédit-bail</u> <u>ou de location sans</u> <u>opérateurs</u> <u>Transports</u>			
a) Location simple ou en crédit-bail de bateaux sans équipage (CPC 83103)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Location simple ou en crédit-bail d'aéronefs sans équipage (CPC 83104)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Pour être immatriculé en Finlande, l'aéronef doit appartenir à une personne morale ou physique qui satisfasse à des critères précis de nationalité ou de domicile, critères qui s'appliquent également aux membres du conseil d'administration</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>c) Location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport sans opérateurs (CPC 83101 + CPC 83102 + CPC 83105)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	



FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Hors transport</u></p>			
<p>d) Location simple ou en crédit-bail d'autres machines ou matériels (CPC 83106-CPC 83109)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	
<p>F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u></p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p>	
<p>a) Services de publicité (CPC 871)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	
<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		<p>4) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services d'études de marché et de sondage (CPC 864)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Services connexes aux services de consultation en matière de gestion (CPC 866)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
f. g) Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche (parties de CPC 88 consistant exclusivement en consultations spécialisées)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
h) Services annexes aux industries extractives (parties de CPC 88 consistant exclusivement en consultations spécialisées)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
l) Services de sécurité (parties de CPC 873)	1) Obligation d'établissement 2) Néant 3) L'autorisation des autorités de comté est obligatoire pour la présence commerciale. Cette autorisation peut n'être accordée qu'aux citoyens finlandais et aux organismes finlandais immatriculés	1) Néant 2) Néant 3) Néant	
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) résidence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
n) Maintenance et réparation de matériel (CPC 633 + CPC 8861 - CPC 8866, à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Néant</li> </ol>	
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Non consolidé*</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Non consolidé*</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Néant</li> <li>4) Néant</li> </ol>	
p) Services photographiques (CPC 875)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Non consolidé* sauf pour la photogrammétrie: Néant</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Non consolidé* sauf pour la photogrammétrie: Néant</li> </ol>	

\* Parce que techniquement impraticable.

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	2) Néant 3) Néant 4) Néant	
r) Services d'impression et de publication (CPC 88442)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Obligation de résidence pour les responsables d'imprimeries	
s) Services de publications (CPC 87909)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Obligation de résidence pour les responsables d'imprimeries 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
i) Autres Traducteurs/interprètes certifiés (CPC 87905)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Obligation de résidence pour les traducteurs certifiés	
Autres traducteurs/ interprètes (CPC 87905)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
Administration d'expositions (CPC 87909)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATIONS</p> <p>C. <u>Services de télécommunications</u></p> <p>Services à valeur ajoutée, courrier électronique, audiomessagerie téléphonique, recherche d'informations permanente et serveurs de bases de données, échange électronique de données, conversion de codes et de protocoles</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

1 Non compris les services de téléphone, télégraphe et télex, de transmission de données avec commutation par paquets ou circuits, de radiotéléphonie mobile, de recherche de correspondants et de transmission par satellite.



FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>A. <u>Travaux généraux de construction de bâtiments</u> (CPC 512)</p> <p>B. <u>Travaux généraux de construction d'ouvrages de génie civil</u> (CPC 513)</p> <p>C. <u>Travaux de pose, d'installations et de montage</u> (CPC 514 + CPC 516)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	4. SERVICES DE DISTRIBUTION (sauf armes, boissons alcooliques et produits pharmaceutiques)	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Néant	
	A. Services de courrage (CPC 621)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
	B. Services de commerce de gros (CPC 622)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de commerce de détail</u> (CPC 631 + CPC 632 + CPC 6111 + CPC 6113 + CPC 6121)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>D. <u>Franchisage</u> (CPC 8929)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT</p> <p>B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u> (CPC 9402)</p> <p>D. <u>Autres services concernant l'environnement</u> (CPC 9404, CPC 9405, CPC 9406, CPC 9409)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><b>7. SERVICES FINANCIERS</b></p> <p>Les engagements concernant les <u>SERVICES FINANCIERS</u> sont pris conformément au <u>Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers (Mémorandum d'accord)</u></p> <p><u>Services d'assurance</u> (y compris les services auxiliaires de l'assurance)</p> <p>Assurance directe et réassurance</p>	<p>1) Les assureurs étrangers ne peuvent, en régime transfrontières, offrir en Finlande sans autorisation spéciale que des prestations de réassurance et de rétrocession</p> <p>2) Les assurances obligatoires (assurance-pension obligatoire des salariés, assurance-accidents obligatoire, assurance automobile aux tiers et assurance contre les erreurs médicales) doivent être contractées en Finlande</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Les prescriptions concernant la citoyenneté et le lieu de résidence, qui peuvent faire l'objet d'une dérogation dans certains cas, s'appliquent au fondateur, à l'administrateur-gérant, aux auditeurs ainsi qu'aux membres du conseil d'administration et du Conseil de surveillance des compagnies d'assurance</p> <p>Les succursales des compagnies d'assurance étrangères ne peuvent obtenir en Finlande l'autorisation de placer des contrats d'assurance obligatoire (assurance-pension obligatoire des salariés, assurance-accidents obligatoire, assurance automobile aux tiers et assurance contre les erreurs médicales)</p>	<p>3) L'agent général de la compagnie d'assurance étrangère doit résider en Finlande. Cet agent général devra avoir reçu l'agrément du Ministère des affaires sociales et de la santé</p>	
Intermédiation en assurance et services auxiliaires de l'assurance	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) La fourniture de services de courtage en assurances est subordonnée à l'existence d'un établissement permanent en Finlande</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p>	

FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Les paiements effectués par des organismes publics (en règlement de dépenses) doivent l'être par l'entremise du service de virements postaux finlandais ou d'un certain établissement de crédit (Postipankki Ltd.)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	
<p>Etablissements de crédit, y compris les banques</p>	<p>3) L'acquisition, par des étrangers, de parts sociales leur accordant plus d'un tiers du pouvoir de vote d'une grande banque commerciale ou d'un grand établissement de crédit finlandais (comptant plus de 1 000 salariés ou dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard de markkaa finlandais ou encore dont le bilan total dépasse 1 milliard de markkaa finlandais) est</p>	<p>3) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Fonds d'investissement collectif</p> <p>Intermédiation sur valeurs mobilières et assimilés</p>	<p>subordonnée à l'agrément des autorités finlandaises; cet agrément ne peut être refusé que si des intérêts nationaux importants risquent d'être compromis</p> <p>Les prescriptions concernant la nationalité et le lieu de résidence, qui peuvent faire l'objet de dérogations, s'appliquent au fondateur, au conseil de surveillance et au conseil d'administration ainsi qu'à l'administrateur général principal et aux auditeurs</p> <p>Les fonds d'investissement collectif ne peuvent être gérés par des succursales de sociétés de gestion étrangères</p> <p>L'intermédiation professionnelle sur valeurs mobilières et assimilés (instruments à terme et options) est subordonnée à l'existence d'un établissement permanent sous la forme d'une société à responsabilité limitée, d'une banque de dépôts, d'un autre établissement de crédit ou d'une agence d'un établissement de crédit étranger</p>		



FINLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Courtiers et maisons de courtage en Bourse</p> <p>Donneurs d'ordres et courtiers sur les marchés à terme et les marchés des options</p>	<p>Les prescriptions concernant la citoyenneté et le lieu de résidence s'appliquent au conseil d'administration et à l'administrateur-gérant des maisons de courtage en Bourse ainsi qu'aux courtiers en Bourse</p> <p>Prescriptions concernant la citoyenneté et la résidence pouvant faire l'objet de dérogations</p> <p>Les paiements effectués par des organismes publics (en règlement de dépenses) doivent être effectués par l'entremise du service de virements postaux finlandais ou d'un certain établissement de crédit (Postipankki Ltd.)</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>A. <u>Services d'hôtellerie et de restauration</u> (y compris les services de traiteur) (CPC 641-CPC 643)</p> <p>B. <u>Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques</u> (CPC 7471)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Autorisation obligatoire de l'Administration nationale de la consommation. Cette autorisation peut n'être accordée qu'aux citoyens finlandais et aux organismes finlandais immatriculés au registre du commerce</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

FINLANDE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</p>			
<p>B. <u>Services d'agences de presse</u> (CPC 962)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services sportifs et autres services récréatifs</u> (CPC 964, sauf, par exemple, jeux d'argent, machines à sous et similaires)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>11. <b>SERVICES DE TRANSPORT</b></p>			
<p>C. <u>Services de transport aérien</u></p>			
<p>- Vente et commercialisation</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Distribution par SIR de services de transport aérien assurés par un transporteur exploitant de SIR: non consolidé 2) Néant 3) Distribution par SIR de services de transport aérien assurés par un transporteur exploitant de SIR: non consolidé 4) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Systèmes informatisés de réservation	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Obligations faites aux transporteurs exploitants ou participants d'un SIR contrôlé par un transporteur aérien d'un ou plusieurs pays tiers: non consolidé 2) Néant 3) Obligations faites aux transporteurs exploitants ou participants d'un SIR contrôlé par un transporteur aérien d'un ou plusieurs pays tiers: non consolidé 4) Néant	
- Maintenance et réparations d'aéronefs	1) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
E. <u>Services de transports ferroviaires</u>			
d) Maintenance et réparations de matériel de transport ferroviaire (parties de CPC 88)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
F. <u>Services de transports routiers</u>			
a), b) Transport de voyageurs et de marchandises (CPC 71213, CPC 71222, CPC 71223, CPC 7123)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Autorisation obligatoire, non accordée aux véhicules immatriculés à l'étranger 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Maintenance et réparation de matériel de transport routier (CPC 6112, parties de CPC 88)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
Services de transports combinés	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	
Services d'affrètement (location de navires avec équipage; maritimes et routiers) (CPC 7213 + CPC 7124)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**FINLANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>H. <u>Services annexes et auxiliaires de tous les modes de transport</u> (sauf les transports maritimes)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p>	
<p>b) Services d'entreposage et de magasinage (CPC 742)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>c) Services des agences de transport de marchandises (CPC 748)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.



Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Autres services annexes et auxiliaires des transports (CPC 7490)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	